



Législature 2020-2025
DELIBERATION N°01-2023
DU JEUDI 27 AVRIL 2023

CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE AU CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 120'000 POUR UNE NOUVELLE ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'INSTALLATION D'UNE FONTAINE DEVANT LE CIMETIERE DE PERLY-CERTOUX

Vu le crédit d'engagement de CHF 120'000 voté par le conseil municipal le 17 décembre 2020 et approuvé le 15 février 2021 par le département de la cohésion sociale,

Vu le montant de la dépense s'élevant au moment de sa clôture au 31 décembre 2022 à CHF 121'391.98 laissant apparaître un dépassement de CHF 1'391.98,

Conformément à l'art 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

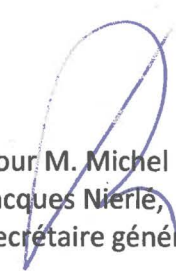
Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des membres présents, soit 12 voix « pour »

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'391.98 pour couvrir le dépassement constaté sur le crédit n°9-2020 relatif à l'installation d'une nouvelle alimentation en eau potable et l'installation d'une fontaine devant le cimetière de Perly-Certoux.
2. De soumettre ce crédit complémentaire aux mêmes dispositions que celles du crédit d'engagement initial, s'agissant des modalités d'amortissement.


Pour M. Michel Mouton, Président
Jacques Nierle,
Secrétaire général